AFFAIRE N° 27. - Virement d'un crédit complémentaire de 250.000 Frs CFA au Chap.901 de l'Art.214 pour le paiement des terrains KICHENIN Raphaël et FRAPPIER de MONTBENOIT

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous prier de m'autoriser à effectuer le virement d'un crédit complémentaire de 250.000 Frs CFA au chap.901 de l'art.214 à l'art.210 pour le paiement des terrains KICHENIN Raphaël et FRAPPIER de MONTBENOIT ainsi que des frais de rédaction des actes de vente des terrains en cause.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

approuvé par le Préfet le 31 Mai 1968
le Secrétaire général
signé : Kessler

Pour copie conforme
le Maire
signé : Vergneaux

LE MAIRE. - Je vous demande d'autre part, Mesdames et Messieurs d'approuver le virement de crédit:

- du chap.906 art. 214-1 ..... 75.000 Frs
- au chap. 925 art. 26 " Acquisition de titres et valeurs" ... 75.000 Frs

Adopté à l'unanimité.

approuvé par le Préfet le 31 Mai 1968
le Directeur des Finances
signé : Vergneaux